



MODALITÉS DE PARTICIPATION

1. Résider à Laval.
2. Être étudiant à temps plein ou partiel dans une institution reconnue par le ministère de l'Éducation.
3. Étudier en arts de la scène (création, composition, interprétation,) en arts visuels (dessin, peinture, gravure, sculpture, photographie, techniques mixtes) ou en arts médiatiques.
4. Être âgé de 30 ans ou moins lors de la première demande de bourse.
5. Être présent à l'audition.
6. Détenir la carte Avantages Laval.
7. Compléter le formulaire d'inscription.
8. Joindre un curriculum vitae et une lettre de présentation.
9. Faire compléter deux recommandations de l'enseignant.

Restrictions : Ne sont pas admissibles les étudiants en histoire de l'art, en enseignement des arts, en communication (journalisme, radio, etc.) en design (mode, architecture, industriel, graphique), les étudiants du niveau secondaire et primaire.

Pour littérature, cinéma et production de scène, le niveau collégial n'est pas admissible.

AUDITIONS ET ÉVALUATIONS

La qualité de présentation de votre dossier et de votre prestation sont le reflet de votre personnalité artistique. Il est donc important qu'elle soit proportionnelle à votre niveau d'études. Le jury tiendra également compte de votre implication dans votre secteur disciplinaire. Tous les documents fournis par le candidat lui seront remis.

Arts visuels : L'évaluation en arts visuels sera réalisée par un jury, à partir des dossiers des candidats. Faire parvenir **10 à 15 photos** identifiées (titre, médium, format, année de réalisation). Les boursiers seront déterminés selon la qualité des dossiers présentés.

Le comité de sélection siégera dans **la semaine du 26 mars 2012** à la Maison des arts de Laval.

Arts de la scène : L'évaluation des candidats en arts de la scène se déroulera en **audition devant jury** à la Maison des arts de Laval. Les boursiers seront déterminés après analyse des dossiers de présentation et des prestations offertes en auditions selon des critères techniques et artistiques. Les candidats en musique doivent remettre trois copies de leurs partitions.

Littérature :	Dossier : Un échantillon du travail d'écriture (de 10 à 15 pages ou un maximum de 3 000 mots, recto seulement et prêtes à photocopier)
Cinéma :	Dossier : Un ou différents extraits d'une durée maximum de 10 minutes
Production de scène :	Dossier : 10 à 15 photos des réalisations et description des réalisations
Les auditions en musique :	19 et 20 mars 2012 , à la Maison des arts de Laval Pièce de 4 à 5 minutes.
Les auditions en théâtre :	19 mars 2012 , à la Maison des arts de Laval Un ou différents extraits d'une durée maximum de 10 minutes.
Les auditions en danse :	20 mars 2012 , à la Maison des arts de Laval Un ou différents extraits d'une durée maximum de 10 minutes.

Les noms des boursiers seront dévoilés le (* date à déterminer).

Recommandations des enseignants : Recueillir les formulaires sous enveloppe cachetée. Annexer ces enveloppes au formulaire d'inscription rempli.

Adresser le tout au plus tard le 12 mars et au plus tard le 23 avril pour littérature, cinéma et production de scène :

**FONDATION DE SOUTIEN AUX ARTS DE LAVAL
1395, boulevard de la Concorde Ouest
Laval, (Québec) H7N 5W1**

Renseignements :

**(450) 662-4440
maisondesarts@ville.laval.qc.ca**